



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

N° 2024 - 79

L'an deux mil vingt quatre, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
07/10/2024

OBJET : SAFER : vente des parcelles

Date d'affichage
24/10/2024

Vente parcelles AC 277 , 278 et 399 :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de parcelles agricoles dispersées et de toutes tailles proches de l'ancien Aldi que le propriétaire voisin aux parcelles souhaite acquérir pour désenclaver son terrain.

et publication du :

..I..I....

Vente parcelles ZB 36, 37 et 38 :

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de parcelles agricoles dispersées et de toutes tailles situées au Lieu-dit Vallée Saint Pierre que le propriétaire voisin souhaite acquérir pour accéder à son terrain.

Vente parcelles AB 65, 78 et 79p :

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de parcelles agricoles dispersées et de toutes tailles situées rue Richard Lenoir que l'exploitant (avec bail agricole) souhaite acquérir.

Vente parcelles ZE 114, 115, 116 et 150.

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de parcelles agricoles dispersées et de toutes tailles situées rue Jean Moulin que l'exploitant actuel souhaite acquérir.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide :**

- **DE PROPOSER** la vente des parcelles cadastrées :
 - * section AC 277, 278 et 399 pour le prix de 18 500€.
 - * section ZB 36, 37 et 38 pour le prix de 9 300 €
 - * section AB 65,78 et 79p pour le prix de 11 500€
 - * section ZE 114-115-116-150 pour le prix de 16 000€
- **DE CONSERVER** la servitude de passage pour la section AC 277, 278 et 399
- **DE CONFIER** la vente à la SAFER
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

